

# Règlement du Chœur de l'ONPL



## • L'équipe de l'Orchestre National des Pays de la Loire

L'Orchestre National des Pays de la Loire est géré par un Syndicat Mixte.

**Antoine Chéreau** : Président

**Guillaume Lamas** : Directeur général

**Agathe Hilairet** : Administratrice

**Catherine Moulé** : Directrice de la communication et du marketing

**Hélène Dromby** : Responsable du mécénat et des partenariats

**Pauline Gesta** : Directrice de l'action culturelle et territoriale

**Sophie Papin** : Directrice des productions

**Yann Debiak** : Régisseur général

**Sascha Goetzel** : Directeur musical

### LE Chœur

**Cheffe de Chœur** : Valérie Fayet

**Assistant Chef de Chœur** : Étienne Ferchaud

**Pianiste** : Thibault Maignan

**Solistes lyriques** : Corinne Bahuaud, Marie-Pierre Blond-Heyse, Pablo Castillo Carrasco, Léonor Leprêtre, Christine Monimart, Evelyn Vergara.

## • Le Chœur amateur de l'ONPL

Vous intégrez le Chœur Amateur de l'Orchestre National des Pays de la Loire.

Vous vous engagez à participer aux activités du Chœur pour une durée de trois ans. Au-delà de ces trois années, vous pourrez prolonger votre participation après une nouvelle audition et un entretien individuel avec la Cheffe de Chœur.

Dans le cas d'un départ anticipé du Chœur, un courrier devra être envoyé à l'adresse suivante :

**Chœur de l'ONPL**

**Espace Entreprises de la Cité des Congrès**

**7, rue de Valmy, BP 71 229,**

**44012 Nantes cedex**

Ou un mail à : [choeur@onpl.fr](mailto:choeur@onpl.fr)

## • Droit à l'image

En tant que membre du Chœur, vous autorisez l'ONPL à fixer, reproduire et communiquer au public les photos et films audio et/ou vidéo, réalisés dans le cadre de l'activité de l'Orchestre, sur tout support que ce soit, dans le monde entier, intégralement ou par extraits. Ces images seront exploitées aux fins de diffusion et de promotion des activités de l'Orchestre et du Chœur.

## • Accompagnement vocal

---

Un travail vocal a lieu par petits groupes de chanteurs (sur un créneau minimum d'une heure), et permet de travailler la technique vocale appliquée aux œuvres au programme de la saison du Chœur.

Celui-ci est obligatoire pour tous.

Il aura lieu dans le cadre de l'ONPL :

**À Angers dans les locaux de l'ONPL**, en salle Landowski :  
ONPL- Esplanade Dutilleux - Maison des Arts, 26 avenue Montaigne, 49000 Angers.

**À Nantes dans les locaux de l'Auditorium Brigitte Engerer** :  
Rue Pierre Vidal-Naquet 44200 Nantes.

**À Saint-Nazaire dans les locaux du Conservatoire** :  
Espace Boris Vian, 3 place du Dolmen 44600 Saint-Nazaire.

**À Cholet dans les locaux du Conservatoire** :  
Espace Saint-Louis, rue Jean Vilar, 49300 Cholet.

Merci de contacter directement les professeurs en cas d'absence ou de retard :

**Nantes** : Pablo Castillo Carrasco 06 66 15 45 79 / Léonor Leprêtre 06 61 18 54 69

Christine Monimart 06 84 64 29 03

**Saint-Nazaire** : Corinne Bahuaud 06 08 31 16 58

**Angers** : Evelyn Vergara 07 77 42 50 03

**Cholet** : Marie-Pierre Blond-Heyse 06 82 07 50 13

Un accompagnement vocal hors-cadre ONPL est autorisé dans la mesure où leur nombre et leur fréquence est semblable à ceux proposés par l'ONPL, soit tous les 15 jours environ. Si cette close n'est pas respectée, elle entraînera automatiquement la résiliation de la participation du chanteur dans le Chœur. Un justificatif sera demandé.

Un chanteur absent durant une série ne peut pas bénéficier de ces accompagnements. Il reprend ceux-ci à son retour sur la série suivante.

## • Les répétitions de la saison 2024-2025

---

Les répétitions en phalange sont hebdomadaires et ont lieu :

**À Angers** : de 20h30 à 23h00 le lundi (ONPL, Salle Dervaux)

**À Nantes** : de 20h30 à 23h00 le mardi à Nantes (Auditorium Brigitte Engerer )

Les répétitions en tutti ont lieu à peu près une à trois fois par mois alternativement à Nantes et à Angers : le lundi soir de 20h30 à 23h00 ou le mardi soir de 20h30 à 23h00 ou le dimanche toute la journée de 10h00 à 17h00.

## • Absences

---

En cas de plus de trois absences aux répétitions pour une même série, ou de non-présence sur toutes les répétitions avec Orchestre de la série vous ne participerez pas aux concerts.

Au-delà d'absences à deux séries de concerts durant la période de votre déclaration de bénévolat de trois ans en cours, vous devrez repasser les auditions d'entrées au Chœur.

Si le choriste est absent à la répétition générale d'une série avec orchestre, il est tenu d'écouter un concert dans la salle avant de chanter.

Les absences doivent être signalées par écrit (mail avec en objet « Absence ») ainsi que les retards éventuels aux répétitions et aux concerts.

**E-mail** : [choeur@onpl.fr](mailto:choeur@onpl.fr)

## • Le stage de répétition de rentrée

---

Ce stage de deux jours à la rentrée est obligatoire pour au moins une journée. Cette année, il aura lieu **samedi 30 août et dimanche 31 août 2025**.

## • Les défraiements

---

Conformément au Comité du 22 décembre 2011 relative aux défraiements des choristes de l'Orchestre National des Pays de la Loire, les choristes percevront des **remboursements de frais de repas** à hauteur de 16,50 euros et ce, pour les répétitions avec orchestre, générales ou concerts.

**Les frais de déplacement sont pris en charge comme suit :**

Un transport pour les choristes est organisé par l'ONPL (au départ de Nantes et d'Angers) les soirs de concerts et de répétitions avec orchestre, ainsi que pour les répétitions communes aux deux phalanges du Chœur.

Les choristes amateurs membres de l'ONPL qui résident à plus de 50 kilomètres du lieu de répétition ou de concert (ou de départ du car) perçoivent, si aucun moyen de transport en commun n'est mis en place par l'ONPL, une indemnité forfaitaire de 30 euros par déplacement.

Si un choriste choisit délibérément d'assister à une répétition dans l'autre ville que sa ville de résidence (Angers ou Nantes), il ne bénéficie pas de remboursement de transport.

Il n'y a pas de frais de déplacement pris en charge lors du stage d'été s'il a lieu ailleurs qu'à Nantes et/ou Angers. Pour que le remboursement des transports ou des repas puisse être effectué, il est obligatoire que les choristes signent une feuille de présence lors de chaque répétition et concert.

## • Les partitions

---

Les partitions sont prêtées par l'ONPL. Il est demandé d'en prendre soin (annotations au crayon de papier) et de les rendre lorsqu'une œuvre est terminée, après le dernier concert de la série.

## • La tenue pour les concerts

---

**Hommes** : costume noir, chemise blanche, cravate fournie par l'ONPL, chaussures et chaussettes noires, portes partitions noirs distribués par l'ONPL.

**Femmes** : Haut noir opaque avec manches longues opaques (pas de dentelles), jupe noire opaque, robe longue (jusqu'aux pieds) noire opaque ou pantalon uni noir (pas de jean) et chaussures et chaussettes ou bas (ou mi-bas) noirs opaques, portes partitions noirs distribués par l'ONPL.

## • Les concerts de l'ONPL

---

**Les concerts symphoniques ont lieu principalement à Nantes et à Angers.**

À Nantes : Auditorium (salle 2000) de La Cité, 7 rue de Valmy, 44000 Nantes

À Angers : Centre de Congrès Jean Monnier, 33 boulevard Carnot, 49100 Angers

Un planning vous est envoyé mensuellement avec les départs de car et les horaires de raccords. Merci de vous assurer que vous avez bien cette feuille avec vous durant la série.

L'agenda en ligne du Chœur précise également ces informations. Pour afficher ce calendrier et s'y abonner, il suffit de copier-coller l'adresse Web suivante dans un navigateur Web :

[webcal://outlook.office365.com/owa/calendar/choeur@onpl.fr/CHOEUR\\_ONPL/calendar.ics](webcal://outlook.office365.com/owa/calendar/choeur@onpl.fr/CHOEUR_ONPL/calendar.ics)

Si un changement d'horaire de répétition, de départ de car ou de lieu intervient, vous êtes contacté par mail. Sinon, merci de vous fier au planning écrit ou en ligne.

## **Échauffements et raccords**

Ils sont obligatoires.

### **Loges**

**Cité des Congrès Nantes** : 3<sup>ème</sup> étage ou -1 au foyer des musiciens (cela varie en fonction des séries), accès côté jardin par escaliers ou ascenseur (entrée à l'arrière de la Cité ou par pc sécurité).

**Centre des Congrès Angers** : dans les salles de réunions situées à droite du hall d'entrée ou avec les loges des instrumentistes, au sous-sol (cela varie en fonction des séries).

Les lieux des concerts A Cappella varient en fonction de la programmation annuelle.

### **Oublis dans les loges ou dans la salle**

Cité des Congrès de Nantes : 02 51 88 20 00

Centre des Congrès d'Angers : 02 41 96 32 32

### **Oublis dans les cars**

Angers : 02 41 74 15 00

Nantes : 02 40 95 25 85

## **• Places de concert pour les chanteurs du Chœur**

En tant que membre du Chœur amateur de l'Orchestre National des Pays de la Loire, vous bénéficiez de places à tarif préférentiel sur tous les concerts de l'ONPL (cf : « Note d'Information Places aux Concerts de l'ONPL Saison 2024-2025 »).

Merci de réserver vous-mêmes vos places auprès des billetteries de Nantes (02 51 25 29 29) et d'Angers (02 41 24 11 20) en vous présentant comme choriste du Chœur Amateur de l'ONPL afin de bénéficier du tarif réduit.

## **• Régie du Chœur de l'ONPL**

La régisseuse du Chœur est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Signalez-lui également par écrit vos absences (mail avec en objet « Absence ») ou retards éventuels aux répétitions et aux concerts.

### **Ses coordonnées :**

Portable : 06 80 06 83 14 / Email : [choeur@onpl.fr](mailto:choeur@onpl.fr)

## **• Porte-paroles du Chœur**

Leur rôle est d'écouter les membres du Chœur. Ils/elles représentent la vie du Chœur, rencontrent le Directeur général pour travailler sur le fonctionnement du Chœur. En amont de ces rencontres, ils /lles organisent un temps d'échange avec le Chœur pour recueillir l'ensemble de la pluralité des voix. Ils/elles organisent des soirées festives, des temps conviviaux, font part des problèmes rencontrés à la régisseuse afin de centraliser les informations. Ces quatre membres du Chœur sont les intermédiaires du groupe en interne et à l'extérieur, en lien direct avec Valérie Fayet et la régisseuse du Chœur.

Ségolène De Dianous (Phalangede Nantes)

Xavier Jégard (Phalange de Nantes)

Véronique Patrix (Phalange d'Angers)

Clara Renault (Phalange d'Angers)

Ils ont été désignés « porte-paroles » lors de la réunion annuelle du Chœur qui a eu lieu le 23 juin 2024.

